



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes *** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange V1R23Series
No. d'enregistrement -
Synonymes Poudre HR PA-12 GB
Date de publication 05-14-2018
Numéro de version 02
Date de révision 06-07-2019
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version 05-14-2018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Substances devant être traitées avec l'équipement HP 3D MJF uniquement.
Utilisations déconseillées Aucun à notre connaissance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société HP Schweiz GmbH
1 Ueberlandstrasse, 4th Floor
8600 Dübendorf, La Suisse
Téléphone +41 (0) 58 444 5555

HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048

HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551

E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence +41 44 251 51 51 oder Nr. (24h Notfallnummer) 145

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Polyamide, Polymère modifié
Pictogrammes de danger Aucun(e).
Mention d'avertissement Aucun(e).
Mention de danger Aucun(e)

Conseils de prudence

Prévention Non disponible.
Intervention Non disponible.
Stockage Non disponible.
Élimination Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.
Risque de brûlure de la peau causée par la fusion à chaud.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Polyamide, Polymère modifié	100	Propriété exclusive	-	-	
Classification : -					

Section 4: Premiers secours

Informations générales

Risque de brûlure de la peau causée par la fusion à chaud.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition.
La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation des poussières émises par la matière, transporter immédiatement la personne affectée hors de la zone contaminée.

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec le produit en fusion, refroidir rapidement avec de l'eau et faire prodiguer immédiatement des soins médicaux. Ne pas essayer d'enlever le produit en fusion de la peau car celle-ci se déchirera facilement.

Contact avec les yeux

Poussière : Laver les yeux bien ouverts immédiatement, abondamment et soigneusement avec de l'eau. Enlever les particules restant sous les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Au contact du produit chaud : Refroidir les yeux rapidement avec de l'eau froide après contact avec le polymère fondu. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Si avalé, NE PAS provoquer de vomissement. Consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune expérience de dommages aigus ou chroniques chez les humains n'a encore été réalisée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Les nuages de poussière générés lors de la manipulation et/ou du stockage peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Vérifiez que tous les équipements sont bien reliés à la terre et installés, conformément aux exigences de classification électrique. Comme avec tout matériau sec, déverser ce matériau, le faire tomber en chute libre ou le faire passer par des goulottes ou des tuyaux peut accumuler et générer des étincelles électrostatiques, risquant de provoquer la combustion du matériau lui-même, ou de tout autre matériau inflammable qui peut entrer en contact avec celui-ci ou avec son récipient.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peuvent être libérés en cas d'incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes nitriques, produits organiques de décomposition. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome, avec pression à la demande et homologué par le MSHA/NIOSH (Administration pour la Sécurité et la Santé Minières/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail) ou équivalent, a

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau solide. Un jet d'eau solide peut provoquer une explosion de poussière. L'équipement de lutte contre l'incendie doit être complètement décontaminé après utilisation.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes En cas de libération de poussière de produit : Masque anti-poussière

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques Non disponible.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Veiller à ne pas respirer de la poussière. Prévenir l'accumulation de poussière pour minimiser le danger d'explosion. L'intérieur et l'extérieur de l'équipement doivent être nettoyés régulièrement avec un aspirateur antidéflagration pour éviter l'accumulation de poussières. Ne balayez pas la poussière ou n'essayez pas de l'enlever avec un pistolet à air comprimé. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur pour maintenir les propriétés techniques du produit. Éliminer les sources d'ignition. Ne pas exposer à la chaleur et ne pas entreposer à une température supérieure à 60 V.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle Non disponible.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Non disponible.

Directives au sujet de l'exposition Verre, oxyde, produits chimiques

ACGIH (TWA/TLV) : 1 fibres/cm³ (Fibre) F : Fibres respirables : longueur > 5 micromètres ; ratio d'aspect >= 3:1, tel que déterminé par la méthode du filtre à membrane à l'aide d'un grossissement de 400 à 450 (objectif de 4 mm), en utilisant un éclairage à contraste de phase.
US CA OEL (TWA/PEL) : .2 fibres/cm³ (Fibre)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

HP recommande l'utilisation d'accessoires HP pour le déballage des pièces 3D et le remplissage de la chambre de fabrication. Si d'autres méthodes sont utilisées, lisez ce qui suit : Les nuages de poussière générés lors de la manipulation et/ou du stockage peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les caractéristiques des explosions de poussière varient en fonction de la taille et de la forme des particules, de la teneur en humidité, des contaminants et d'autres variables. Vérifiez que tous les équipements sont bien reliés à la terre et installés, conformément aux exigences de classification électrique. Comme avec tout matériau sec, déverser ce matériau, le faire tomber en chute libre ou le faire passer par des goulottes ou des tuyaux peut accumuler et générer des étincelles électrostatiques, risquant de provoquer la combustion du matériau lui-même, ou de tout autre matériau inflammable qui peut entrer en contact avec celui-ci ou avec son récipient.

Enquêter sur les techniques d'ingénierie pour réduire les expositions inférieures aux limites d'exposition dans l'air ou pour réduire les expositions. Installez une ventilation si nécessaire pour minimiser les expositions ou pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites autorisées. Dans la mesure du possible, utiliser une ventilation par aspiration mécanique locale aux sources de contamination de l'air telles que l'équipement de traitement ouvert. Vérifier que les systèmes de manipulation des poussières, tels que les conduits d'évacuation, les collecteurs de poussières, les récipients et les équipements de traitement, sont conçus pour empêcher l'échappement de poussières dans la zone de travail. En

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Non disponible.

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants imperméables. Des gants de protection contre la chaleur doivent être utilisés lors du traitement thermique. Toute zone de peau couverte de poussière doit être lavée immédiatement avec de l'eau et du savon car la poudre élimine l'humidité naturelle de la peau. Utiliser une crème protectrice régulièrement.
- Autres	Le traitement de ce produit libère des vapeurs ou des fumées qui peuvent provoquer une irritation de la peau. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact avec la peau. Laver soigneusement après manipulation.
Protection respiratoire	Veiller à ne pas respirer de la poussière. Éviter de respirer les fumées ou les vapeurs de traitement. S'il y a risque d'exposition par voie aérienne ou si les limites d'exposition à l'air sont dépassées, utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé par le NIOSH approprié au matériau et/ou à ses composants et substances rejetés pendant le traitement.
Risques thermiques	En traitement thermique : Risque de brûlures de la peau. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Non disponible.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre. Solide.
État physique	Non disponible.
Forme	Poudre.
Couleur	Gris à blanc.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	184 - 187 ° C (363.2 - 368.6 ° F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	> 350 ° C (> 662 ° F)
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Données d'explosivité des poudres :

« Nuage de poussière » de l'énergie minimale d'inflammation (MIE) w/Induction >30 mJ.
Température d'allumage (LIT) de la « couche de poussière » >400°C.
Température minimale d'inflammation (MIT) « nuage de poussière » >360°C.
Température d'auto-inflammation (AIT) >400°C.

Propriétés comburantes	Non comburant.
9.2. Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Prenez des mesures pour atténuer les déversements de substances et éviter les sources d'inflammation potentielles telles que les décharges électrostatiques (ESD), les flammes et les étincelles. Il est interdit de fumer à proximité. Évitez les environnements humides. Humidité recommandée : 50 à 70 %. Évitez toute formation de poussière.
10.5. Matières incompatibles	Matériaux oxydants, acides, bases fortes, eau et humidité élevée.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Produits de décomposition en décomposition thermique, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), produits organiques de décomposition.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	À haute température, les produits de décomposition thermique peuvent irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau	Peut être considéré comme comparable à un produit similaire pour lequel les résultats expérimentaux sont : Non irritant pour la peau.
Contact avec les yeux	Peut être considéré comme comparable à un produit similaire pour lequel les résultats expérimentaux sont : Pas irritant pour les yeux.
Ingestion	Peut être considéré comme comparable à un produit similaire pour lequel les résultats expérimentaux sont : Légèrement nocif par ingestion.
Symptômes	Non disponible.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Carcinogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductrice	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.

Coefficient de bioconcentration (BCF)	Non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Non disponible.
Emballages contaminés	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Section 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.
Dispositions particulières : Réglementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Réglementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

Non disponible.

Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)

N'est pas listé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

Section 16: Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e).

Informations relatives à la révision

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise: Informations importantes

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
CFR	Code des Régulations Fédérales
COC	Tasse Ouverte De Cleveland
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PEL limite d'exposition autorisée	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL limite d'exposition à court terme	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils